

ECOLE MATERNELLE DE CHABESTAN



Chemin de Fontgiraude
26150 DIE
Tel : 04 75 22 06 57
Mail : ce.0260606t@ac-grenoble.fr

Bienvenue à vous et à vos enfants.

Ce livret d'accueil présente l'école maternelle en général et le fonctionnement de l'école maternelle de Chabestan en particulier sur le temps scolaire dans une première partie et sur le temps périscolaire dans une deuxième.

TEMPS SCOLAIRE

L'école maternelle est la première étape du système scolaire. Sa principale mission est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, s'épanouir et affirmer leur personnalité.

Les programmes de l'école maternelle s'organisent en 5 grands domaines d'apprentissage :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- explorer le monde.

L'école maternelle permet aussi aux enfants d'apprendre ensemble et vivre ensemble et ainsi de devenir progressivement élève au sein d'un groupe.

1- Présentation de l'école.

L'école compte pour l'année 2019-20 , 164 élèves répartis par l'équipe enseignante dans les 6 classes :

- 1 classe de petites sections : Sylvie CHAIX
- 1 classe de petites et moyennes sections : Marie PELLISTRANDI
- 3 classes de petites, moyennes et grandes sections : Désirée KURTKARA, Philippe POMMIER, Monique RONIN (Directrice) et Muriel SANNIER
- 1 classe de moyennes et grandes sections : Camille CHAUVET

Des ATSEM secondent les enseignants et interviennent aussi sur le temps périscolaire : Régine GUE, Véronique CHABUEL, Marie ETARD, Annick MALASSAGNE, Camille ROLLAND, Gaëlle AZLOUK-LE COARRER, Cindy JUDAS et Cindie PEYRE

Quelques photos de l'école

Des classes :





Une grande cour ombragée ,
séparée en deux espaces alliant
partie goudronnée et partie
verte agrémentée de jeux
adaptés.



Un coin jardin pour le potager ,
diverses plantations et la
gestion du compost .

Une salle de motricité où les enfants
viennent évoluer chaque jour avec leur classe
selon un créneau établi.



2- Horaires scolaires.

L'école maternelle de Chabestan accueille les élèves sur 4 jours :

lundi , mardi, jeudi et vendredi :
de 8h25 à 11h55 et de 13h55 à 16h25

Ouverture des portes 10 minutes avant le début de chaque demi-journée.

Chaque enfant est accompagné jusqu'à son porte-manteau où il quitte sa veste et met ses chaussons, il passe aux toilettes, si nécessaire, puis est confié à l'adulte présent dans la classe et dit au revoir à la personne qui l'accompagne. Une mélodie indique que la porte d'entrée va être fermée 5 minutes plus tard et vous invite à quitter l'établissement.

Après la fermeture des portes, en cas de retard, l'enfant pourra être accueilli à la porte de l'école par un personnel de l'école.

3-Bien être

-Pour aider votre enfant à devenir élève, chaussez-le et habillez-le de façon pratique ; évitez les bretelles, les salopettes, les robes très longues.... et écrivez son nom et son prénom sur chaque vêtement et chaussures.

-Pour se déplacer à l'intérieur de l'école, les enfants ont besoin de chaussons avec semelle et tenant bien aux pieds qui restent à l'école : pensez à les récupérer aux vacances afin de les laver. Les crocs, claquettes... ne sont pas adaptés.

-Chaque enfant a besoin aussi d'un gobelet personnel qui reste en classe et d'un change propre dans un sac accroché à son porte-manteau.

-Des boîtes des mouchoirs sont à apporter régulièrement.

4-Santé.

-En inscrivant votre enfant à l'école maternelle, vous vous engagez à ce qu'il y vienne régulièrement. Toute absence doit être signalée à l'école avant 8h15 et au périscolaire si nécessaire. L'abaissement de l'âge de l'obligation d'instruction à 3 ans permet un aménagement du temps de présence des enfants scolarisés en petite section les après-midis. Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de demander cet aménagement.

-Un enfant malade n'est pas en mesure d'apprendre et peut être contagieux . Il est donc souhaitable qu'il se rétablisse avant de revenir à l'école car nous n'avons pas le droit de donner de médicaments à l'école sauf cas de troubles de la santé nécessitant l'établissement d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en concertation avec le médecin scolaire.

5-Sécurité

-Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de l'établissement, la porte d'entrée est fermée à clé en dehors des heures d'ouverture.

-Merci de signaler tout changement concernant les informations contenues sur la fiche de renseignements.

-Toutes les personnes susceptibles de venir récupérer votre enfant doivent être inscrites sur la liste des personnes autorisées. Une pièce d'identité pourra leur être demandée. Pensez à indiquer à votre enfant qui viendra le chercher et à le signaler à l'enseignant lorsque ce n'est pas une personne habituelle.

-Une assurance en responsabilité civile et individuelle accident est demandée pour chaque enfant pour l'année en cours.

6- Informations

-Un cahier de liaison ou lien numérique équivalent permet le lien école-famille , après avoir pris connaissance des informations , merci de les signer.

-Des panneaux proches de chaque classe apportent aussi des informations aux familles.

-Les absences d'enseignants, les compte-rendus de conseil d'école sont affichés sur les vitres de la porte d'entrée.

-Une réunion d'informations aux nouveaux parents est proposée fin juin. Dans chaque classe, une rencontre avec l'ensemble des parents est organisée en septembre puis 2 rencontres individuelles sont proposées en milieu et en fin d'année scolaire.

-Représentants de parents d'élèves et conseil d'école . Au mois d'octobre, ont lieu les élections de délégués de parents : 6 titulaires sont nécessaires pour notre école. Ces parents sont un lien entre l'ensemble des parents et la communauté éducative et assistent aux 3 conseils d'école annuels. N'hésitez pas à participer à la vie de l'école , chaque parent est électeur et éligible.

7-Partenaires

-RASED : Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté , constitué d'un psychologue scolaire et d'un enseignant spécialisé qui interviennent sur l'ensemble des écoles du Diois à la demande des enseignants ou des familles et apportent leur regard de professionnel spécialisé.

-Mairie de Die et la Communauté des Communes.

-PMI et médecine scolaire pour des visites en PS et en GS.

-Chabest'enfants : Association de parents d'élèves des écoles maternelle et primaire de Chabestan dont le but est d'animer et proposer des actions : bal, vente de gâteaux , fête de fin d'année ...) pour pouvoir compléter les financements de projets pédagogiques .

-AEL : Amis des Ecoles Laïques , association qui finance des actions à visées culturelles.

Ecole Maternelle Publique Chabestan de Die

Règlement intérieur 2019-2020

Préambule Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

Les mesures précisées dans ce règlement ne se substituent pas à celles du règlement des écoles en vigueur dans la Drôme mais elles en apportent des précisions.

Généralités : L'école maternelle accueille les enfants de 3 à 6 ans et les enfants âgés de 2 ans dans la mesure des places disponibles. Ils sont répartis en fonction de leur âge, par l'équipe pédagogique, dans 6 classes où les enseignants assurent leur éducation.

Des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles secondent les enseignants, participent à l'encadrement de groupes d'élèves, assurent leur hygiène, veillent au rangement, à l'entretien du matériel éducatif et des locaux. (Ce personnel a un statut communal).

Admission des élèves :

La directrice prononce l'admission sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie du lieu de résidence, du carnet de vaccinations à jour des vaccins obligatoires pour l'entrée en collectivité (DTP) ou d'un certificat de contre-indication médicale et en cas de changement d'école, du certificat de radiation.

Une seule rentrée a lieu en septembre (sauf déménagement). Les enfants n'ayant pas encore acquis des habitudes de propreté ne sont pas acceptés. Une assurance en responsabilité civile et individuelle accident est nécessaire pour toute sortie facultative. Un élève ne possédant pas cette assurance pour une sortie facultative ne pourra pas y participer.

Fréquentation scolaire

Une fréquentation régulière est indispensable pour le développement de la personnalité de l'enfant et est obligatoire dès lors que l'enfant est inscrit à l'école. Toute absence doit être signalée.

Horaires : Semaine à 4 jours.

Entrées du matin : 8h25 et sorties à 11h55 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Entrées de l'après-midi à 13h55 et sorties à 16h25 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'accueil et la surveillance des élèves sont assurés 10 minutes avant le début de chaque demi-journée. Les parents doivent avoir quitté l'enceinte de l'école rapidement après avoir remis leur enfant. En effet, afin d'assurer la sécurité des élèves, la porte est fermée à clé à 8h30 et 14h00. Les parents veilleront à amener et rechercher leurs enfants à l'heure.

Tous les enfants doivent impérativement être accompagnés jusqu'à l'entrée des classes et confiés à un adulte présent (enseignant ou ATSEM). Ils sont rendus (au même endroit) aux heures de sortie indiquées ci-dessus, à leurs responsables ou tout autre personne désignée par ceux-ci et dont les noms sont répertoriés par écrit.

Pour tout déplacement hors de l'école, l'aide de quelques adultes bénévoles est sollicitée. Ils se rendent disponibles pour l'encadrement des élèves, ils viennent sans autres enfants ni animaux et se conforment aux consignes de l'enseignant

Hygiène et sécurité

Les enfants sont accueillis dans une tenue correcte (hygiène des vêtements et du corps). Ils se rendent régulièrement aux toilettes, nous demandons aux parents de les habiller et les chausser d'une façon pratique.

Un gobelet, une paire de chaussons tenant aux pieds, un change ainsi qu'une boîte de mouchoirs (à renouveler) sont à laisser à l'école.

Afin d'éviter les pertes de vêtements, les familles sont invitées à les marquer au nom de l'enfant. Les enfants malades ne sont pas accueillis à l'école. Si un problème survient nous contactons les responsables et si nécessaire en cas d'urgence les pompiers.

Les parents se doivent de nous signaler toutes maladies contagieuses.

Il nous est interdit d'administrer tout médicament (même homéopathique) hormis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I) établi avec le médecin scolaire ou le médecin de la P.M.I.

Le nettoyage et l'aération des locaux sont quotidiens.

Tout objet dangereux (canif, bille, épingle, ...) ou porteur de violence ainsi que tout autre objet de petite taille risquant d'être avalé est prohibé. L'école ne serait être tenue responsable pour la perte, la détérioration d'objets personnels.

Des exercices relatifs à la sécurité ont lieu conformément à la réglementation.

Dialogue avec les familles

Les informations aux parents circulent par l'intermédiaire :

- d'un tableau d'affichage dans le hall
- des affichages sur les vitres latérales de la porte d'entrée,
- des mots affichés devant chaque classe,
- du cahier individuel (cahier de liaison) remis à chaque enfant, que les parents doivent signer à chaque information nouvelle.

Les rencontres école -famille ont lieu plusieurs fois dans l'année :

- Une réunion de rentrée par classe.
- 2 rencontres annuelles proposées par les enseignants.
- Des rencontres parents-enseignants à la demande.
- Une réunion générale de présentation de l'école aux nouveaux parents fin juin.

Les enseignants réunissent les parents d'élèves chaque fois qu'ils le jugent utile.

Le Conseil d'école exerce aussi cette fonction.

Le présent règlement est rédigé en concordance avec le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de la Drôme consultable sur le site de la DSDEN 26, il est approuvé chaque année lors du premier conseil d'école.

TEMPS PERISCOLAIRE

Il est nécessaire d'avoir complété le dossier périscolaire pour pouvoir profiter des services.

Garderie

-La garderie payante fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi de :

--> 7h40 à 8h15 : arrivée échelonnée dans la salle de garderie.

--> 13h20 à 13h55 : arrivée entre 13h20 et 13h30 dans la salle de garderie.

--> 16h25 à 18h10 : vous pouvez récupérer vos enfants à partir de 17h10 jusqu'à 18h10.

-Une garderie gratuite est proposée de 11h55 jusqu'à 12h15, l'inscription s'effectue sur l'ardoise à proximité de chaque classe. Vous récupérez vos enfants dans la salle de garderie dans la plage horaire.

-Les familles de petites sections qui ne mangent pas au restaurant scolaire et qui souhaitent que leur enfant bénéficie d'un temps de sieste l'après-midi doivent le ramener sur le temps de garderie entre 13h20 et 13h30.

La restauration.

Les élèves mangent en un seul service, Marc Tamian et son équipe préparent le repas. Le service est effectué par des ATSEM ou agents municipaux.

Toute inscription à la garderie ou au restaurant scolaire s'anticipe :

Tél : 04 75 22 27 90

courriel : cantinescolaire@mairie-die.fr

L'organisation de services périscolaires est soumise au règlement des services périscolaires.